

ROLLE



PERLE DU LÉMAN



La mise à feu de fusées, vésuves, pétards, feux d'artifices et autres engins assimilés est interdite pour cause de sécheresse

Le feu d'artifice lacustre officiel
est maintenu

Tout contrevenant sera dénoncé à l'autorité compétente.
Nous vous remercions de vous conformer à cette interdiction.

La Municipalité

